

Relevé de décisions du Conseil Municipal de Cunlhat du 08 avril 2019

Budgets primitifs 2019.

Budget General 2019 :

Le Budget de Fonctionnement s'équilibre à 1 640 630,55 € en recettes et dépenses. Il est à noter que nous avons retrouvé la dotation de solidarité rurale cible (environ 90 000 €) que nous avons perdue l'an dernier. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce budget.

Le budget du CCAS (voté par ses membres) est de 16 408,28 €.

Le budget d'Investissement s'équilibre à 1 282 595,43 € en recettes et dépenses. Il n'y aura pas de nouvel emprunt en 2019. Les principaux travaux seront de la voirie communale, l'aménagement autour de l'église, le lotissement, le changement de candélabres. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce budget.

Budget d'assainissement :

Le budget de Fonctionnement s'équilibre à 69 102,15 € en recettes et dépenses. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce budget.

Le budget d'Investissement s'équilibre à 121 220,64 € en recettes et dépenses. Il n'y aura pas de nouvel emprunt en 2019. Il est prévu d'acheter 4 nouveaux agitateurs pour la lagune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce budget.

Budget Lotissement :

Les budgets de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à 170 000 € en recettes et dépenses. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce budget.

Tarifs Base de Loisirs 2019.

Après en avoir délibéré, les tarifs proposés par le fermier de la base de loisirs sont adoptés.

Demande subvention pour chaînes pour le déneigement.

Il s'agit de remplacer les chaînes du Valtra pour un montant de 2200 euros HT. Le conseil départemental participe à hauteur de 80% avec un plafond de 800 euros. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette demande de subvention.

Modification des statuts Ambert Livradois Forez (ALF)

ALF souhaite modifier l'article 2.2 des ses statuts par la rédaction suivante : Création et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ouverture en vacances scolaires et les mercredis. L'exclusion des communes de plus de 5000 habitants est supprimée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette modification.

CLECT 5

ALF va rétrocéder l'épicerie qui se situe à Saint Clément de Valorgue à cette commune. ALF versera en échange une AT (attribution de compensation) de 3 818,20 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette AT.

Remboursement assurance

Lors du débroussaillage l'an dernier, un employé de la commune a, par accident, cassé une vitre de voiture. L'assurance refuse la prise en charge. Le coût de la réparation s'élève à 121 euros à charge de la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce coût.

•SIEG : travaux éclairage public.

Lors du CM d'avril 2018, nous avons pris une délibération pour le changement de 27 lampes (4 aux HLM de 125 W, 2 Allée des noisetiers de 100 W, 3 Grand Paché de 125 W, 18 au lotissement la Barge de 100 W) énergivores par des lampes led (31 W) et de mettre aux normes les candélabres.

Une étude a été réalisée par le SIEG et la SCIE. Le coût pour la commune sera :

•Coût pour la mise aux normes et le changement des mâts (sub 50%): 11 500 €

•Coût pour le changement des lanternes (sub 75 %) : 5 006,24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces sommes pour les travaux.

•Loyer Gendarmerie

Comme nous l'avons vu lors du dernier CM, la proposition qui nous est imposée est de ne pas augmenter le loyer. Comme la dernière fois nous pouvons refuser mais si c'est le cas, la somme des loyers ne sera pas versée tant qu'un accord ne sera pas trouvé. Il faut pour avoir les loyers versés prendre une délibération acceptant de ne pas augmenter le loyer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de ne pas augmenter les loyers.

•Prise de parts dans TOI & Toits

Les membres de l'association TOI & Toits ont prévu de transformer l'association en SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif à actions simplifiées et à capital variable) et sollicite les collectivités locales. Pour les communes qui souhaitent s'impliquer, il s'agit de prendre au moins 20 parts sociales à 50 € soit 1000 €. Les collectivités qui prêtent leurs toits devront aussi s'impliquer dans la logistique en désignant un employé municipal ou un bénévole pour la surveillance de la production des panneaux photovoltaïques. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'achat de 20 parts sociales pour un montant de 1000 euros.

•**Questions diverses :**

Cyclo. Les Copains : Elle passera par Cunlhat le dimanche 7 juillet matin. Comme chaque année, nous avons besoin de bénévoles pour assurer la sécurité. Si des personnes souhaitent participer, merci de se manifester au secrétariat de la mairie.

GAZPAR à Vironne : l'entreprise qui installe l'antenne et le concentrateur afin de recueillir les données des compteurs de gaz demande notre accord pour l'installer à la station de Vironne. Pour rappel, en 2014, le conseil avait donné son accord.

Bilan sur l'extinction de l'éclairage public : en 2018, la commune a eu de facturé 69 000°kWh. En 2016, dernière année avec l'éclairage sans extinction : 131 000 kWh. Au niveau financier, la commune a payé 12 154 €. Avec un éclairage sans extinction, la commune aurait payé plus de 22 000 €. Après analyse des factures, il s'avère que les puissances des compteurs peuvent être revues à la baisse ainsi que la consommation des lampes sans compteur (toutes celles des hameaux) qui est sur estimée : 580 kWh par an alors qu'une lampe consomme moins de 230 kWh par an. Le gain serait de plus de 10 000°kWh et de 2 000 € sur la facture.

Demande de la société Tradimex d'installer un stand de fruits et légumes le samedi matin : comme stipulé dans le règlement du marché du samedi matin, celui ci est destiné et réservé aux producteurs locaux du territoire. La réponse à cette demande est donc négative.

Travaux de la Maison de Santé, MSAP et médiathèque réalisés par la communauté de communes : ils ont commencé. Toute la partie maçonnerie et réfection de la toiture de la Chapelle vont occuper jusqu'à la fin de l'année.

Travaux de la caserne des pompiers réalisés par le SDIS : le choix de l'architecte a été fait. L'étude va débuter courant avril. Les travaux devraient commencer premier trimestre 2020.

Elections : les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Un planning pour tenir le bureau de vote va être établi.

Prochain chantier participatif : il est programmé pour le samedi 4 mai 2019 à partir de 9 heures. Toutes les personnes peuvent y participer. Rendez vous aux services techniques à 9 h.

Mesure de vigilance sur l'eau

Sur tout le département du Puy de Dôme, suite à l'arrêté pris par la préfecture, l'ensemble des usagers de la ressource en eau sont tenus de modérer leur consommation afin de préserver durablement cette ressource précieuse.